

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
20 octobre 2006**

PRESENTS : VINCENT Bernard, MERCIER Yves, BARDON Marc, CROCHET Pierre, CHANEAC Jean-François, BERNON Martine, BOCCHINI Andrée, BOUVIER Hervé, BURDET Eric, BURTIN René, DENARIE Guy, NOIRAY-HAURE Denise, VITRY-ROCHE Karine

ABSENT : Madame PERCEVAL Catherine

POUVOIRS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Martine BERNON Martine

I – FINANCES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les dossiers suivants :

- 1) L'indemnité de conseil pour l'année 2006 d'un montant de 536.05 € sur lequel seront prélevés les retenues CSG-RDS et le 1% solidarité, pour Monsieur le Trésorier Municipal à la Motte Servolex.
- 2) L'avenant n°1 du Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un bâtiment communal et aménagements urbains et parkings environnants portant sur des modifications de raisons sociales et adresses, le retrait de Monsieur Bernard DUCRUET de l'équipe de maîtrise d'œuvre, la modification du programme avec la suppression de la tranche conditionnelle 2, le coût des travaux des tranches, la modification et l'actualisation du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre.
- 3) L'avenant n°2 du Marché de l'aménagement des abords des bâtiments communaux, pour un montant de 14 461.09 € ht provenant des modifications des prestations pour une plus value de 126080.84 € ht et en moins value pour 111 619.75 € ht.
- 4) L'avenant n°2 concernant l'entreprise Atelier Chambérien du Store lot n°7 – Stores faisant état des prestations non exécutées dans le marché pour un montant de 4 160.00 € ht ce qui porte le montant du lot à 2956.00 € ht.
- 5) Un dossier d'admission en non-valeur représentant les loyers de janvier et février 2002 dont le montant de 1068 € sera porté au budget communal.

Projet du Plan Local d'Urbanisme

Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de Développement Durable –(P.A.D.D.)

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols de VOGLANS est en cours pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire de la Commune. Cette demande a été engagée par délibération, de la Communauté de Communes du Lac du Bourget en date du 15-04-2003.

Conformément à l'article L 123.9 du Code de l'Urbanisme, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :

- d'une part au sein du Conseil Municipal de la commune de Voglans, couverte par le projet de P.L.U.,
- d'autre part, au sein de la C.C.L.B. organe compétent en matière d'élaboration et d'approbation de documents d'urbanisme.

Les orientations générales du P.A.D.D. de la Commune de Voglans sont présentées, avant d'engager le débat correspondant.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide les orientations générales du P.A.D.D. sur ces bases et dans le respect du cadre législatif en vigueur, il demande à Monsieur Stéphane CROUZET, Urbaniste de poursuivre l'étude du P.L.U. de Voglans afin d'affiner ces orientations et de les traduire sous forme de règlement écrit et graphique.

V – ECOLES - SOCIAL

- Social

o Sivu action sociale

Activités Péri scolaires

42 avis d'inscriptions ont été rendus par les 6-12 ans de l'école primaire de Voglans pour la participation aux activités périscolaires proposées par le SIVU Action Sociale. Deux sessions sont ouvertes jusqu'à la fin de l'année, théâtre et cirque. D'autres sessions théâtre et cirque, mais aussi danse et chorale seront proposées pour le premier semestre 2007.

Bourse puériculture

Le SIVU organise dans le cadre du Relais Assistance Maternelle, une bourse puériculture à la Salle Polyvalente ce samedi 21 octobre 2006.

o CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni ce jour, pour l'organisation du repas des Aînés et des colis de Noël.

VII – DIVERS

- Bulletin Municipal

Le bulletin municipal 2006 sera distribué fin octobre.